

**Report to
Rapport au:**

**Council
Conseil**

3 November 2021 / 3 novembre 2021

**Submitted on November 1, 2021
Soumis le 1 novembre 2021**

**Submitted by
Soumis par:**

**Ann M. Tremblay, Chair, Committee of Adjustment / Président du Comité de
dérogation**

Contact Person

Personne ressource:

**Michel Bellemare, Secretary-Treasurer, Committee of Adjustment / Secrétaire-
trésorier du Comité de dérogation**

Michel.Bellemare@ottawa.ca

Ward: CITY WIDE / À L'ÉCHELLE DE LA VILLE File Number: ACS NUMBER

SUBJECT: COMMITTEE OF ADJUSTMENT - 2022 DRAFT OPERATING BUDGET

**OBJET: COMITÉ DE DÉROGATION - PRÉVISIONS PRÉLIMINAIRES DU
BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE 2022**

REPORT RECOMMENDATIONS

That City Council receive and table the Committee of Adjustment 2022 Draft Operating Budget at its meeting on November 3, 2021, for subsequent consideration by Council in Committee of the whole to be held December 8, 2021.

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Conseil municipal reçoive et dépose les prévisions budgétaires de fonctionnement 2022 du Comité de dérogation à sa réunion du 3 novembre 2021 aux fins de leur examen ultérieur par le Conseil siégeant en tant que comité plénier lors de la réunion prévue le 8 décembre 2021.

BACKGROUND

On December 5, 2018, Council approved a term of Council budget process as part of the 2018-2022 Council Governance Review report. The adopted recommendation for the 2018-2022 term of Council process for the tax and rate supported budgets largely mirror the budget process approved by the previous Council, including a multi-year rate supported budget.

The Committee of Adjustment 2022 Draft Operating Budget was scheduled for tabling on November 3, together with other draft budgets for services that report to a Commission, Board or special purpose body, as part of the City's overall draft operating and capital budget process.

CONTEXTE

Le 5 décembre 2018, le Conseil a approuvé un processus budgétaire, pour la durée du mandat du Conseil, dans le cadre du Rapport sur l'examen de la structure de gestion publique du Conseil municipal pour 2018-2022. Selon la recommandation adoptée, le processus utilisé pour l'établissement des budgets financés par les taxes et les redevances, pour le mandat 2018-2022 du Conseil, reflète largement celui approuvé par le Conseil précédent et prévoit, notamment, un budget pluriannuel soutenu par les redevances.

Les prévisions préliminaires du budget de fonctionnement de 2022 du Comité de dérogation sont censées être déposées le 3 novembre, en même temps que celles d'autres budgets pour les services qui relèvent d'une commission, d'un conseil ou d'un organisme à vocation particulière, dans le cadre du processus global d'établissement des prévisions préliminaires du budget de fonctionnement et du budget des immobilisations de la Ville.

DISCUSSION

The Committee of Adjustment 2022 Draft Operating Budget has been developed to achieve Council's directive to be 100 percent direct cost recovery and to comply with the requirement of the *Planning Act* that the fee schedule meet only the anticipated costs for processing applications to the Committee of Adjustment (the Committee).

Accordingly, application and other service fees are set to generate revenues that will ensure direct cost recovery while minimizing surpluses and deficits. Application volume and revenue forecasts rely heavily on observed short-term and long-term trends and must account for external factors such as overall construction activity, regulatory changes and the economy.

The Committee of Adjustment 2022 Draft Operating Budget reflects a 4.6% fee increase in core “Primary” and “Secondary” application types. This fee increase is intended to offset new costs for professional services to allow the Committee to undertake an organizational review and a future comprehensive fee review, and to pursue client services initiatives.

ANALYSE

Le budget de fonctionnement provisoire 2022 du Comité de dérogation (le Comité) a été préparé suivant la directive du Conseil d’assurer le recouvrement entier des coûts directs et d’appliquer l’exigence de la Loi sur l’aménagement du territoire selon laquelle le barème des droits ne doit couvrir que les dépenses prévues pour le traitement des demandes présentées au Comité. Ainsi, les droits de demande et autres frais de service ont été fixés de manière à générer des recettes qui couvriront les coûts directs tout en minimisant les excédents et les déficits.

L’ajustement annuel des droits de demande doit être fonction du volume des demandes projeté pour l’année suivante, projection qui se base principalement sur les tendances observées à court et long terme et tient compte de facteurs externes tels que l’activité dans le secteur de la construction, les modifications réglementaires et l’état de l’économie.

Le budget de fonctionnement prévoit une augmentation des droits de 4,6 % pour les demandes « primaires » et « secondaires » de base. Cette augmentation vise à couvrir les nouvelles dépenses que le Comité engagera pour l’obtention de services professionnels, pour la réalisation d’un examen organisationnel et d’un futur examen du barème des droits dans son ensemble, et pour la poursuite des initiatives de service à la clientèle.

RURAL IMPLICATIONS

There are no specific rural implications associated with this report.

RÉPERCUSSIONS SUR LE SECTEUR RURAL

Aucune répercussion sur le secteur rural n'est associée à la mise en œuvre du présent rapport.

CONSULTATION

This report is being submitted as part of the 2022 budget review process and is subject to the same budget consultation process.

CONSULTATION

Le présent rapport est présenté dans le cadre du processus d'examen du budget 2022 et assujetti au même processus de consultation sur le budget.

COMMENTS BY THE WARD COUNCILLOR(S)

This is a City-wide issue.

COMMENTAIRES DES CONSEILLERS DE QUARTIER

Il s'agit d'une question à l'échelle de la ville.

LEGAL IMPLICATIONS

ONLY LEGAL SERVICES STAFF MAY COMPLETE THIS SECTION. Report writers should provide the general information, details and rationale related to the topic in the Discussion section of the report, as well as any known or previously identified legal issues or concerns. The respective Solicitor will outline the legal impact to the City resulting from the report recommendations in the Legal Implications section. If there are no legal implications, the Solicitor will provide a comment to that effect. All reports will be sent via the online RADAR tool to Lisa Kilner (ext. 14465) to secure the necessary comments and approval from Legal Services. Reports cannot go forward without addressing this section and Legal Services must be given a minimum of five (5) working days to review and provide comments.

RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES

SEUL LE PERSONNEL DES SERVICES JURIDIQUES PEUT REMPLIR CETTE SECTION. Le rédacteur du rapport doit fournir les renseignements généraux, les détails et la justification à ce sujet dans la section ANALYSE du rapport tout comme toute question ou préoccupation juridique connue ou soulevée par le passé. L'avocat responsable décrira en suite les répercussions juridiques pour la Ville soulevées par les

recommandations du rapport dans la section RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES. S'il n'y en a pas, l'avocat rédigera un commentaire à cet effet. Tous les rapports doivent être envoyés en ligne par l'outil RADAR à Lise Kilner (poste 14465) afin d'obtenir les commentaires nécessaires et l'approbation des Services juridiques. Les rapports ne peuvent pas être présentés sans cette section et les Services juridiques doivent disposer d'au moins cinq (5) jours ouvrables pour examiner et formuler des commentaires.

RISK MANAGEMENT IMPLICATIONS

There are no specific risk management implications associated with this report.

RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES RISQUES

Aucune répercussion sur la gestion des risques n'est associée à la mise en œuvre des recommandations du rapport.

FINANCIAL IMPLICATIONS

As outlined within the report.

RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

Répercussions soulignées dans le présent rapport

ACCESSIBILITY IMPACTS

The 2022 Draft Operating Budget includes a budget line to render Committee of Adjustment online content accessible.

RÉPERCUSSIONS SUR L'ACCESSIBILITÉ

Les prévisions préliminaires du budget de fonctionnement de 2022 comprennent une ligne budgétaire visant à rendre accessible en ligne le contenu de l'information du Comité de dérogation.

TECHNOLOGY IMPLICATIONS

Application fees proposed in the 2022 Draft Operating Budget include a technology fee to offset costs related to the implementation of new technologies to improve client service.

RÉPERCUSSIONS TECHNOLOGIQUES

Les droits de demande proposés dans le budget de fonctionnement préliminaire 2022 comprennent une redevance technologique destinée à compenser les coûts liés à la mise en œuvre de nouvelles technologies pour améliorer le service à la clientèle.

TERM OF COUNCIL PRIORITIES

This section is not applicable to this report.

PRIORITÉS DU MANDAT DU CONSEIL

Cette section ne s'applique pas au présent rapport.

SUPPORTING DOCUMENTATION

Document 1 – 2022 Draft Operating Budget

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Document 1 - Prévisions préliminaires du budget de fonctionnement de 2022

DISPOSITION

Budgets will be amended as per Council deliberation and adoption.

SUITE À DONNER

Les budgets seront modifiés en fonction des délibérations du Conseil et de leur adoption.